

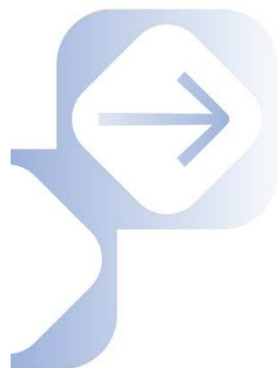
FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Appel à Projet 2021 FDVA 1 Formation des bénévoles

Réunions d'information en distanciel
16, 18 et 19 février 2021





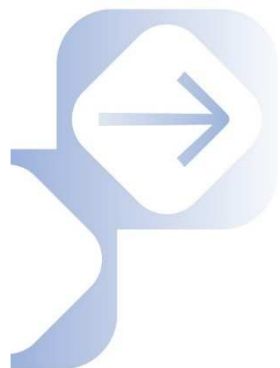
FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Ordre du jour

- 1/ Le contexte de l' appel à projets 2021 (calendrier et impact covid)**
- 2/ Présentation de l'appel à projets FDVA 1**
- 3/ Présentation du portail de la formation des bénévoles animé par le Mouvement Associatif Breton**
- 4/ Présentation du portail des Aides de la Région Bretagne**





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Contexte: calendrier

- 14 janvier: commission régionale FDVA 1 et 2

FDVA Bretagne 2021

LANCEMENT

RÉUNIONS
D'INFORMATION

CLÔTURE

En partenariat
avec le Conseil régional de Bretagne



FDVA 1 Formation des bénévoles

Le 11 février

Trois réunions d'information
régionales en ligne :

- Mardi 16 février de 10h à 11h30
- Jeudi 18 février de 12h à 13h30
- Vendredi 19 février de 10h30 à 12h00

Inscrivez-vous aux temps d'information [ici](#)

Date limite d'inscription : le 14 février

Le 22 mars

- 3 juin: commission régionale du FDVA 1
- 22 juillet : passage en Commission permanente
- Courant août paiement des acomptes



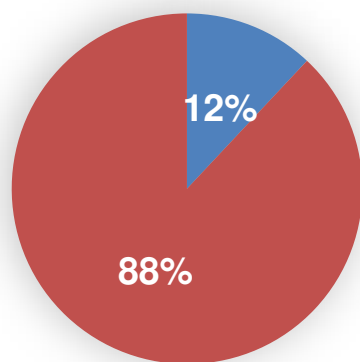


FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Contexte : impact Covid

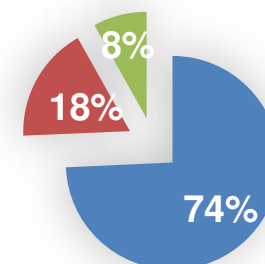
Avez vous réalisé toutes vos formations ?



■ Oui

■ Non

Comment comptez-vous procéder ?



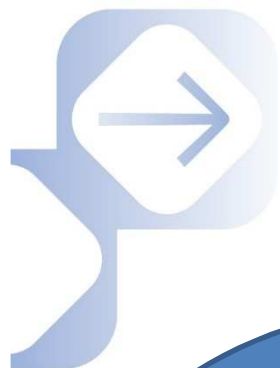
■ Report au premier trimestre 2021

■ Report après le premier trimestre 2021

■ Annulation

→ Mesures prises : report 1^{er} semestre/ paiement des actions non réalisées...





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

FDVA 2020 : les grands chiffres

- **143** associations subventionnées (+11),
- **158** associations candidates (+12),
- **90 %** des associations candidates subventionnées

- 602 actions de formation demandées (+71)
- 498 actions de formations financées soit 82% (-31)

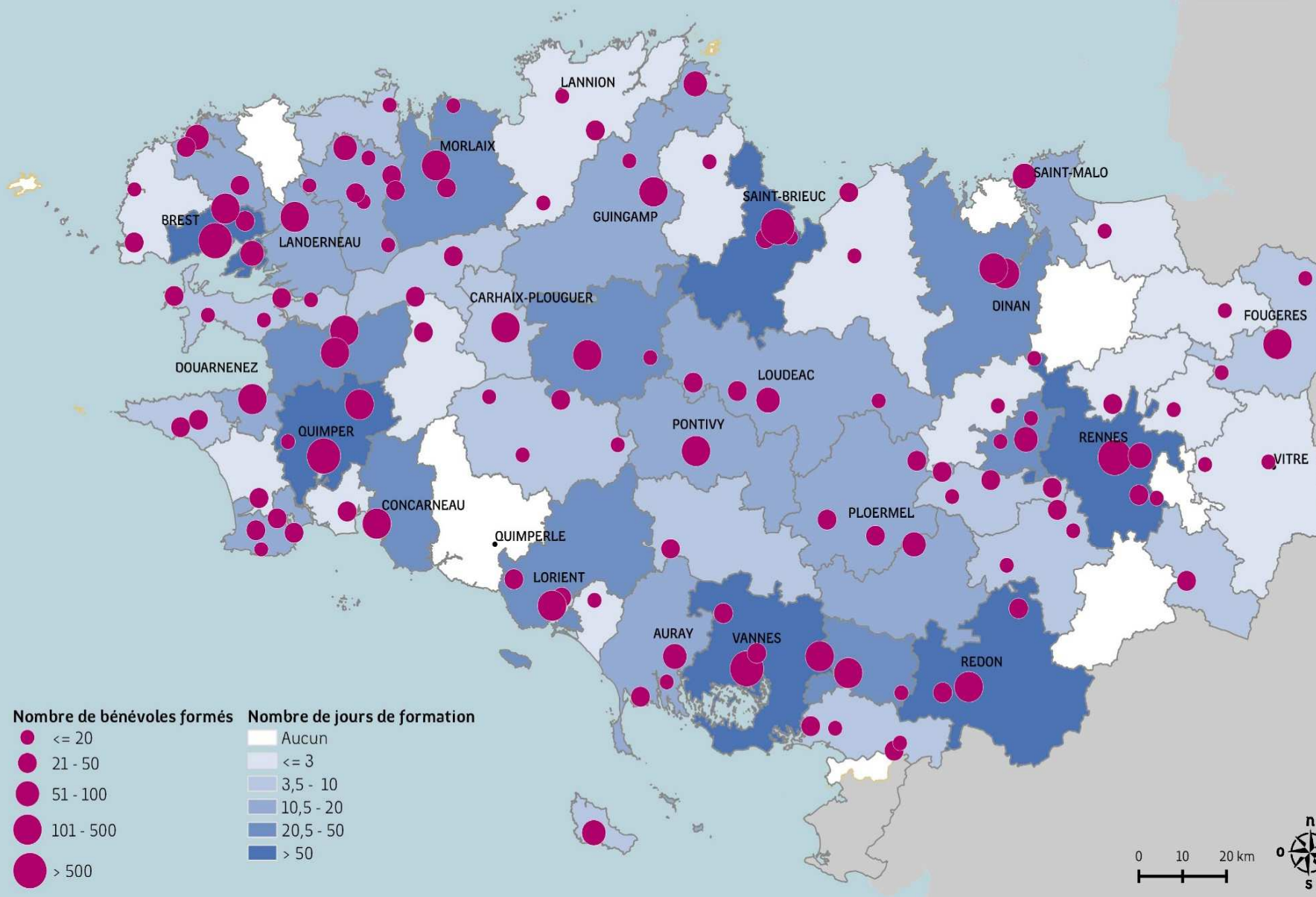
400 000 € pour la Bretagne

Plus de **13 500** bénévoles formés



Formation des bénévoles en 2020

Actions financées par la Région et l'Etat (13579 bénévoles formés)





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

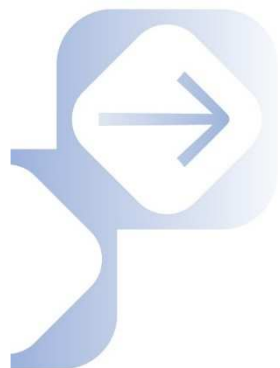
FDVA Bretagne

2/L'appel à projet régional 2021 du FDVA « Formation des bénévoles »

→ **Priorités régionales et évolutions proposées**

→ **Modalités de l'Appel à projet**

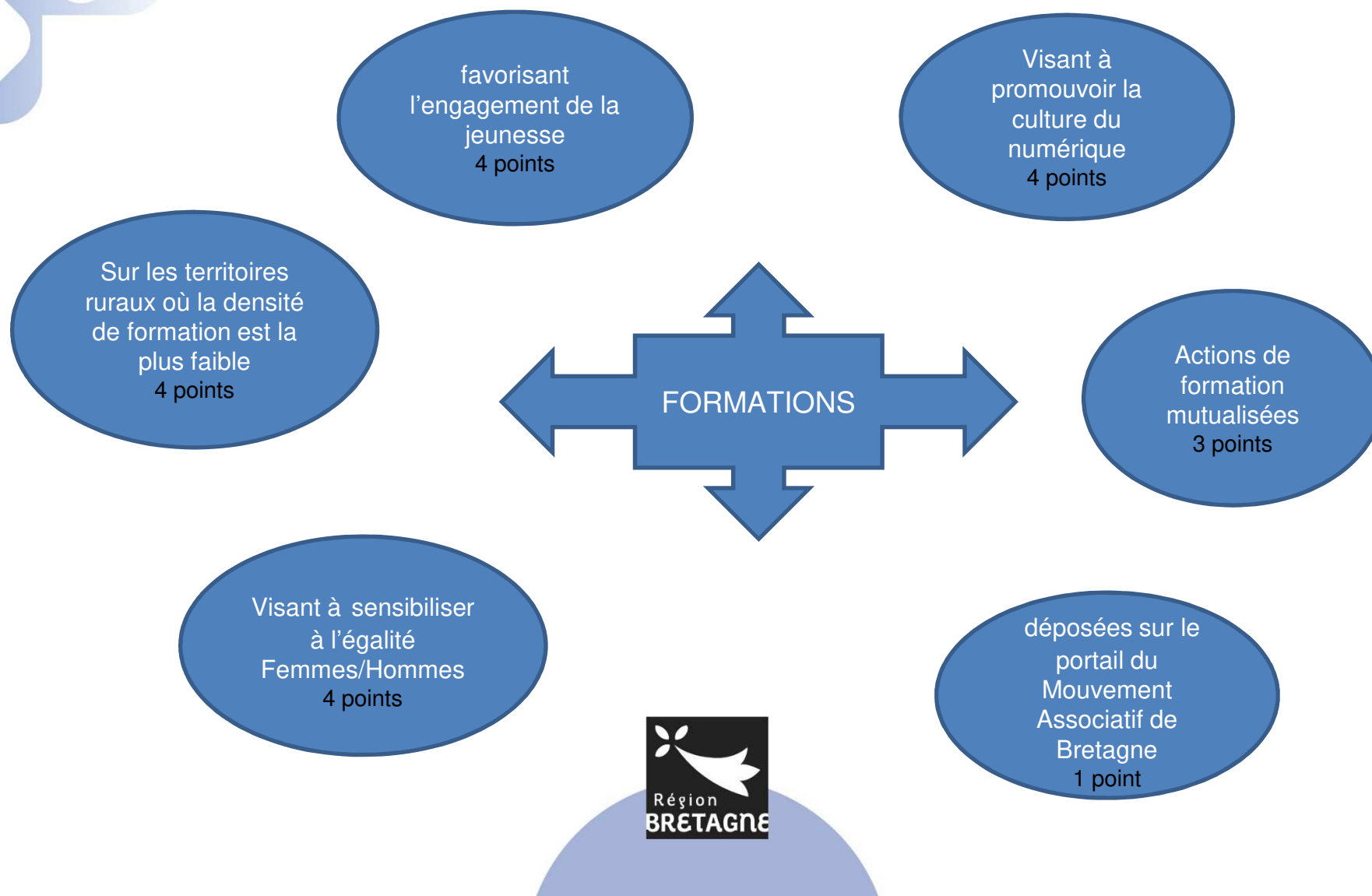


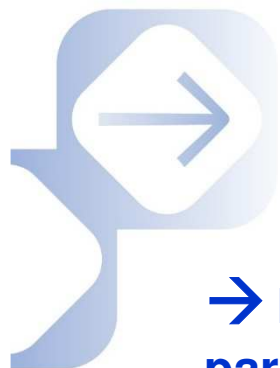


FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Priorités régionales et évolutions proposées





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Eligibilité des associations

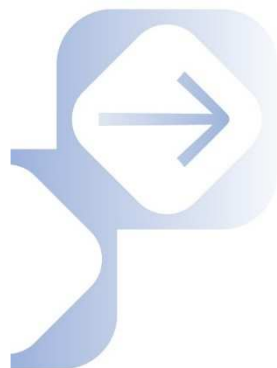
→ **Eligibles, les associations de tout secteur sauf le secteur sport, régies par la loi du 1^{er} juillet 1901** répondant à ces conditions :

- objet d'intérêt **général**
- **gouvernance démocratique**
- **transparence financière**
- respect de la **liberté de conscience**

→ **Non éligibles, les associations :**

- **Sportives** affiliées et agréées et/ou financées par l'ANS
- «**Para-administratives** » ou composées principalement d'entreprises ou de collectivités
- Défendant un secteur professionnel, les intérêts d'un public précis
- **Cultuelles**
- *Emargeant au FDVA et n'ayant pas communiqué leur dernier bilan d'actions**





FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Eligibilité des formations

→ Les formations doivent :

- être **collectives**, orientées vers la **montée en compétence** des bénévoles
- faire l'objet d'une **décision** des instances de l'association

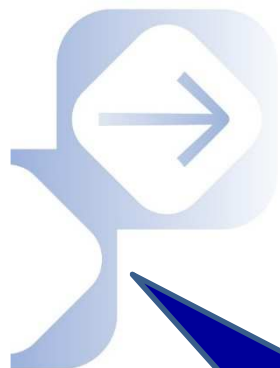
→ Elles peuvent être :

- "**Spécifiques**" "**S**" : articulées avec le projet associatif (exemple : formation des animateurs des bibliothèques de rue, formation à l'alcoologie...).
- "**Transversales**" "**T**" : liées au fonctionnement de l'association (exemple : fonction employeur, comptabilité) transposables, potentiellement mutualisables.

→ **Non éligibles** :

- Formations à caractère individuel (BAFA, PSC1, BAFD...)
- Formations à des fins personnelles, familiales et privées
- Réunions des instances statutaires
- Colloques, universités d'été, journées d'information, réflexion, accueil des bénévoles...





FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Modalités de l'Appel à projet : déroulement et durée des formations

3 sessions
maximum
par action

Déroulement
prioritairement sur l'année
civile 2021 sinon jusqu'au
30 mars 2022

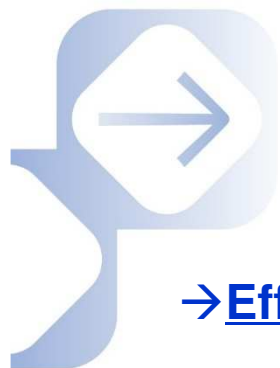
Formations
distanciennes,
présentielles
ou mixtes

8 actions de
formation

Durée maximum
par formation :
5 jours (5 x 6
heures)

Formation = 1/2 journée
minimum (3 heures)
possibilité de scinder
(2x1,5 h)





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Modalités de l'AAP : effectifs et modalités financières

→ **Effectifs** de sessions de **12 stagiaires minimum** et au maximum 25 sauf :

- Si déroulement en **zone rurale** : **8 bénévoles** minimum (après instruction)
- Si formation nécessitant un groupe restreint (**formations très spécifiques**) : **6 stagiaires** (après instruction)

→ **Modalités de soutien financier :**

- Intervenant **externe** : **540 €** sur présentation d'un devis
- Intervenant **interne** (bénévole ou salarié) : **440 €**
 - ↳ **420 €** pour la deuxième session identique
 - ↳ **400 €** pour la troisième session identique





FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Modalités de l'AAP : modalités calendaires et techniques

→ *Rappel :*

- Lancement le 11 février
- Clôture le 22 mars

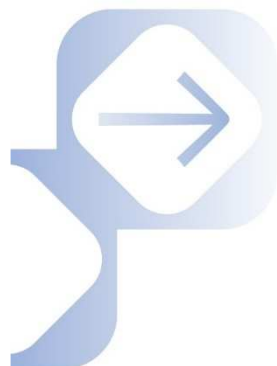
→ **Candidatures dématérialisées sur le Portail des Aides de la Région**

→ *Pièces à joindre :*

- Délibération relative au programme de formation
- Dossier de présentation des formations (CERFA)
- Bilan des formations 2020, compte rendu financier
- Devis prestataire extérieur le cas échéant
- RIB de votre association

→ **Toutes les informations, dates, modalités et candidatures sont à retrouver sur le site de la Région Bretagne**





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Calendrier	- Du 11 février au 22 mars 2021 inclus	
Associations non-éligibles	- Sportives affiliées et agréées - « Para-administratives » - Défendant un secteur professionnel, les intérêts d'un public précis - Composées principalement d'entreprises ou de collectivités - Culturelles - Emargeant au FDVA et n'ayant pas communiqué leur dernier bilan d' actions	
Formations donnant lieu à un bonus	- Sur les territoires ruraux où la densité de formation est la plus faible (Cf. carte dans l'appel à projet). (4 points) - Projets favorisant l'engagement de la jeunesse (formations assurées par des associations de jeunes ou ciblant particulièrement la jeunesse) (4 points) - Visant à promouvoir la culture du numérique dans le milieu associatif (4 points) - Visant à sensibiliser à l'égalité Femmes/Hommes dans la vie associative (4 points) - Actions de formation mutualisées (associant différentes structures), avec une mise en commun des formations (même territoire, mêmes objectifs, mêmes besoins) (3 points) - Les demandes pour lesquelles les formations (transversales) ont été déposées sur le portail du Mouvement Associatif de Bretagne (1 point)	
Formations non-éligibles	- Formations à caractère individuel (BAFA, PSC1, BAFA...) - Formations à des fins personnelles, familiales et privées - Réunions des instances statutaires - Colloques, universités d'été, journées d'information, réflexion, accueil des bénévoles	
Déroulement et durée des formations	- 8 actions de formation maximum - 3 sessions maximum par action - Formations distancielles, présentiellles ou mixtes - Formation = ½ journée minimum (3 heures) avec possibilité de scinder (2x1,5 h) - Durée maximum par formation : 5 jours (5 x 6 heures) - Déroulement prioritairement sur l'année civile 2021 sinon jusqu'au 30 mars 2022	
Effectifs des sessions	- 12 stagiaires minimum et au maximum 25 sauf : • Si déroulement en zone rurale : 8 bénévoles minimum (après instruction) • Si formation nécessitant un groupe restreint (formations très spécifiques) stagiaires (après instruction)	6
Modalités de soutien financier	- Intervenant externe : 540 € <u>sur présentation d'un devis</u> - Intervenant interne (bénévole ou salarié) : 440 €, • 420 € pour la deuxième session identique • 400 € pour la troisième session identique	
Pièces justificatives nécessaires	- Délibération relative au programme de formation - Dossier de présentation des formations : intitulé, contenu détaillé, statut de l'intervenant, budget (document vierge à disposition sur le portail des aides). - Bilan des formations 2020, listes d'émargement des bénévoles, compte rendu financier - Devis prestataire extérieur le cas échéant - RIB de votre association	



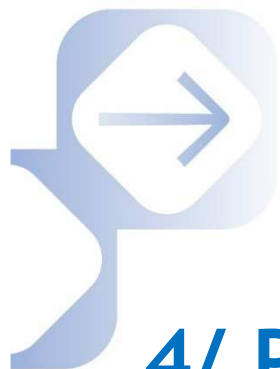
FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

3/ Présentation du portail de la formation des bénévoles:

Gwendoline BENIDDIR-CONAN du Mouvement Associatif de Bretagne





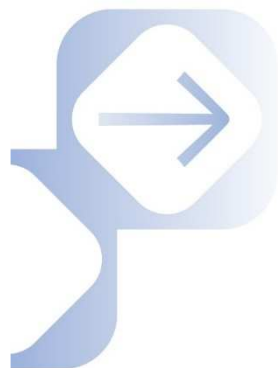
FDVA
FONDS POUR LE
DÉVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

4/ PDA : Portail Dématérialisé des Aides

https://aides.bretagne.bzh/aides/#/crbr/connecte/F_SISESS_FDVA/depot/simple





FDVA
FONDS POUR LE
DEVELOPPEMENT
DE LA VIE
ASSOCIATIVE

FDVA Bretagne

Merci de votre attention

